

## LA CONVERSION DE SISMONDI

*Jean-Jacques Gislain*<sup>1</sup>

*Cahiers d'économie Politique* n° 64, 2013/1

Cet article examine les divers aspects de la « conversion » de J. C. L. Simonde de Sismondi, en 1817 avec la *Political Economy*. Le moment et le contenu de la conversion de Sismondi présentent deux genres de difficultés d'interprétation. Le premier concerne le rôle que joue l'étude historique dans le cheminement intellectuel de Sismondi et, consécutivement, dans sa conversion. Le second genre de difficultés concerne le statut, prôné par Sismondi, de l'économie politique comme science du législateur, ainsi que l'évolution de ses théories économiques.

### ***Sismondi's Conversion***

*This article examines the diverse aspects of the "conversion" of J. C. L. Simonde of Sismondi, in 1817 with the Political Economy. The moment and the contents of the conversion of Sismondi present two kinds of difficulties of interpretation. The first one concerns the role which plays the historical study in the intellectual progress of Sismondi and, in succession, in its conversion. The second kind of difficulties concerns the status, lauded by Sismondi, of the political economy as the science of the legislator, as well as the evolution of its economic theories.*

**Mots clefs :** J. C. L. S. de Sismondi, conversion, hétérodoxie, histoire économique, économie politique comme science du législateur, théories économiques classiques.

**Keywords:** J. C. L. S. de Sismondi, conversion, heterodoxy, economic history, political economy as the science of the legislator, classical economic theories.

**JEL classification:** B12, B31

---

1. CRISES – Québec ; PHARE – Université Paris 1

Dans les années 1817-1819, avec les publications de l'article *Political Economy* [1818] dans l'*Edinburgh Encyclopædia* et des *Nouveaux principes d'économie politique* [1819], Jean-Charles-Léonard Simonde de Sismondi (1773-1842) opère ce qu'il est convenu d'appeler sa « conversion » : l'abandon de certains principes smithiens au profit de « nouveaux principes » qui modifient significativement son analyse de l'économie capitaliste de libre marché. Sismondi donne sa propre explication de sa conversion dans l'« Avertissement » à ses *Nouveaux principes* [1819]. Son explication repose sur deux arguments. L'un est que sa reconstruction intellectuelle des principes de l'économie politique, à l'occasion de la rédaction en 1817 de *Political Economy*, l'a conduit à tirer des conséquences analytiques différentes de celles de Adam Smith et de certains de ses continuateurs. L'autre argument est que les faits économiques observés, depuis la publication de *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* [1776], ont révélé certaines conséquences historiques désastreuses de la transition au nouveau système économique : crises de surproduction et dégradation des conditions ouvrières. Ces faits nécessitaient alors d'amender l'analyse smithienne dans un sens plus conforme à la réalité observée. Cette explication de Sismondi présente certaines difficultés d'interprétation qui ont donné lieu à une controverse chez les commentateurs de Sismondi. C'est cette question de la « conversion » de Sismondi que nous proposons d'examiner à nouveau.

Le thème de la « conversion » de certains économistes au cours de leur vie intellectuelle est devenu un thème classique de l'histoire de la pensée économique. Ces conversions présentent souvent le double intérêt de se déclarer à un moment crucial de l'histoire de la pensée économique – crise ou affirmation d'une théorie dominante – et d'être parfois à la source de la construction d'une théorie économique originale et fructueuse. À cet égard, le cas de la conversion de Sismondi est particulièrement intéressant<sup>2</sup>. Elle est manifeste au moment où, peut-être pour la première fois dans l'histoire de la pensée économique, une orthodoxie s'impose chez de nombreux économistes. Il s'agit d'une orthodoxie néo-smithienne dont, à partir de 1817, les versions ricardienne et sayienne partagent l'essentiel des principes de l'économie politique qualifiée par la suite de « classique »<sup>3</sup> [Béraud, Gislain et Steiner,

---

2. Un autre cas intéressant est celui de John Bates Clark dont la « conversion » s'opère dans le sens inverse de celle de Sismondi, mais pose des problèmes similaires d'interprétation [Jalladeau, 1975 ; J. Henry, 1982].

3. Dès 1819, Sismondi caractérise cette approche comme fondées sur « des principes universellement admis », une « doctrine sur laquelle les théoriciens me paraissent universellement d'accord » [1819, p. i-ii]. En 1827, Sismondi n'hésite plus à parler d'« orthodoxie » : « Je remettais en doute des principes qu'on regardait comme arrêtés ; j'ébranlais une science qui, par sa simplicité, par la déduction claire et

2004]. Dans ce contexte, les autres économistes néo-smithiens, n'adhérant pas à cette orthodoxie, prennent conscience de leur différence. Sismondi souligne rétrospectivement : « J'attaquais une orthodoxie, entreprise dangereuse en philosophie comme en religion » [1826, p. 17] ; l'affirmation de son hétérodoxie constituait dès lors l'aboutissement de sa conversion.

Le moment et le contenu de la conversion de Sismondi présentent deux types de difficultés d'interprétation que nous étudierons successivement. Le premier type de difficultés concerne le rôle que joue le poids de l'histoire et de son étude dans le cheminement intellectuel de Sismondi et, consécutivement, dans sa conversion (section 1). Le second type de difficultés a trait au statut, prôné par Sismondi, de l'économie politique comme science du législateur et à l'évolution de ses théories économiques proprement dites (section 2).

## 1. Le poids de l'histoire et de son étude

Dans l'*Avertissement* à la première édition de ses *Nouveaux principes d'économie politique*, où il explique comment, à l'occasion de la rédaction de l'article *Political Economy* pour l'*Edinburgh Encyclopaedia*, il avait été conduit à des résultats analytiques très nouveaux, Sismondi précise : « Depuis plus de quinze ans que j'avais écrit sur la *Richesse commerciale*, j'avais très peu lu de livres d'économie politique ; mais je n'avais cessé d'étudier les faits. Quelques-uns m'avaient paru rebelles aux principes que j'avais adoptés [ceux de Adam Smith que Sismondi dit avoir repris dans la *Richesse commerciale* (1803)]. » [1819, I, p. iii] Ces faits sont « la crise commerciale que l'Europe a éprouvée ces dernières années », « les souffrances cruelles des ouvriers des manufactures » et « les efforts combinés des propriétaires, des législateurs, des écrivains, pour changer les systèmes d'exploitations qui répandaient le plus de bonheur dans les campagnes, et détruire l'aisance des paysans, dans l'espérance d'obtenir un plus grand produit net » [1819, I, p. iv-v].

Avant d'examiner la conversion théorique de Sismondi, il est donc une question préalable qui concerne la lecture des faits effectuée par cet auteur. En effet, pour comprendre la disposition d'esprit de Sismondi au moment de la rédaction de *Political Economy*, il est nécessaire de savoir comment il a été amené à lire, d'un point de vue très particulier, les faits économiques qui constitueront la base empirique de sa future théorie. En somme, une partie de la compréhension de la conversion de Sismondi réside dans la

---

méthodique de ses lois, paraissait une des plus nobles créations de l'esprit humain ; j'attaquais une orthodoxie enfin, entreprise dangereuse en philosophie comme en religion. » [1827, I, p. i]

connaissance du processus intellectuel par lequel Sismondi a été conduit à la *construction* des faits qui justifient d'amender les principes de l'économie politique smithienne. Deux réponses peuvent être apportées à cette question. Toutes deux vont dans le sens d'une conversion progressive de Sismondi.

La première réponse est celle qui reprend à la lettre la propre explication de Sismondi et que développent plusieurs des commentateurs de Sismondi qui se sont particulièrement intéressés à sa conversion. A. Aftalion [1899, p. 26-35], J.-R. Salis [1932, 404-405], A. Babel [1945] et W. E. Rappard [1966, p. 440-445] s'accordent pour attribuer à la prise de connaissance factuelle des transformations industrielles et agricoles des quinze dernières années, avec leur cortège de crises et de misère des classes laborieuses surtout en Angleterre, le motif de la désaffection de Sismondi vis-à-vis du libéralisme économique et de la doctrine du laisser faire.

Cette explication, bien qu'elle soit celle de Sismondi lui-même, pose deux difficultés. La première est que cette explication passe totalement sous silence la question importante de l'aptitude de Sismondi à lire ces faits et à les construire comme base empirique de ses *Nouveaux Principes*. La seconde difficulté est purement événementielle et concerne la détermination du moment où Sismondi prend connaissance des faits économiques jugés désastreux du nouveau système d'économie de libre marché capitaliste. Cette précision événementielle est importante car si, d'une part, comme l'affirme Sismondi lui-même [1819, I, p. viii], l'essentiel des idées des *Nouveaux Principes* sont déjà présentes dans *Political Economy*, et que, d'autre part, la rédaction de *Political Economy* a été terminée par Sismondi au plus tard à l'été 1817 (voir annexe), alors la thèse du poids des faits « rebelles aux principes » dans la conversion de Sismondi requiert que ces faits aient été connus par Sismondi avant l'été 1817. Cette circonstance temporelle signifie que Sismondi, au moment de la conception originelle de ses *Nouveaux Principes* élaborés dans *Political Economy*, n'avait qu'une connaissance livresque ou par ouï-dire de la réalité économique anglaise. Le dernier voyage de Sismondi en Angleterre, alors qu'il est encore très jeune, remonte à 1794. La seule réalité de l'activité économique que connaisse précisément Sismondi est celle de l'économie continentale, dont le niveau de développement industriel et la nature des transformations des structures agricoles sont sans rapport avec ceux de l'Angleterre. W. E. Rappard, conscient de cette difficulté et de la quasi-inexistence de références précises fournies par Sismondi sur la réalité économique anglaise contemporaine, invoque l'influence exercée sur Sismondi par Robert Owen lors du voyage de ce dernier en Suisse à l'été 1818 [1966, p. 446-451]. Mais c'est un an *après* la fin de la rédaction de

*Political Economy* et au moment où les *Nouveaux Principes* sont en grande partie rédigés. Sismondi n'a donc pas été soumis brutalement au « choc des faits » qui auraient entraîné sa « conversion subite » à partir de 1817. Il semble plutôt, et c'est la thèse qui nous paraît la plus probable, que Sismondi ait été conduit, *de par ses études historiques*, à lire les faits économiques contemporains avec ses nouvelles lunettes d'historien des institutions économiques.

La plupart des commentateurs de Sismondi soulignent que Sismondi fut économiste *et* historien. Peu d'auteurs modernes se sont intéressés à l'œuvre proprement historique de Sismondi et, le plus souvent, l'ont fait en mettant principalement l'accent sur les relations entre les conceptions politiques et constitutionnelles libérales de Sismondi et ses thèses historiques [Salis, 1932 ; King, 1976 ; Michaud, 1976 ; Minerbi, 1976 ; Trenard, 1976]. Les auteurs qui se sont intéressés à la relation entre histoire et économie chez Sismondi n'ont fait qu'aborder la question de l'« historicisme » de Sismondi sans préciser selon quel processus le Sismondi historien a fécondé le Sismondi économiste [Menger, 1883 ; Grossman, 1924 ; 1943 ; Gilles & Berlan, 1991]. C'est cette dernière question qui nous paraît cruciale pour comprendre la conversion de Sismondi du point de vue de sa lecture des faits économiques « rebelles aux principes » de l'économie politique smithienne.

Avant que sa conversion soit consommée par l'affirmation de son hétérodoxie, Sismondi développe son projet intellectuel dans un contexte historique qui est marqué, entre 1789 et 1815, par une situation sans précédent de révolutions politiques, économiques et sociales. Ces faits convoquent les intellectuels sur la question du sens de l'histoire et sur la logique des transformations institutionnelles. La question de la philosophie de l'histoire est à l'ordre du jour et donne lieu à un débat de méthode dans les études historiques. Deux positions méthodologiques sont en présence. La première est celle de l'histoire philosophique ou raisonnée, héritière des *Lumières* du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son principe d'intelligibilité de l'histoire est que la raison et l'histoire évoluent ensemble dans le sens d'une amélioration de la condition humaine. Cette conception rationaliste de l'histoire est normative et prescriptive. Elle considère qu'il est possible, grâce à la raison suffisante, de déduire et de construire *in abstracto* des institutions rationnelles, c'est-à-dire plus socialement efficaces pour le bonheur du plus grand nombre. Cette conception générale de l'histoire philosophique possède une variété d'expressions qui trouve ses sources chez Rousseau et Condorcet jusqu'aux idéologues et Bentham. La seconde méthode historique est celle qui trouve certaines de ses racines dans l'histoire empirique de Montesquieu et de

Hume. En réaction romantique contre le rationalisme constructiviste de l'histoire philosophique, elle prône une méthode « historique » qui recherche dans l'histoire réelle des sociétés passées les causes des formes historiques et nationales particulières des sociétés présentes. L'histoire présente est l'effet du passé et la cause du futur. Cette conception de l'histoire est donc relativiste, processuelle et explicative. Chaque tradition nationale est singulière et s'inscrit dans la longue durée, ce qui explique les relations entre le passé, le présent et le futur de chaque société nationale et ses caractéristiques propres. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'« École historique » allemande du droit, en particulier l'œuvre de Savigny, développe cette conception nouvelle de l'histoire.

Au cours des années 1796-1817, Sismondi aura une approche évolutive qui, partant d'une adhésion critique à l'histoire philosophique, dérivera de plus en plus vers la méthode de l'école historique, en particulier concernant l'évolution des institutions économiques [Gislain, 1998b]. Dans les *Recherches sur les constitutions des peuples libres* [1797-1801], Sismondi est encore de plain-pied dans l'histoire philosophique, bien qu'il soit critique à l'égard du biais normatif de l'histoire philosophique car, dit-il, « en cherchant ce qui devrait être, on s'est trop souvent et trop longtemps éloigné de ce qui est ; ce fut jadis le sort de toutes les Sciences, et c'est aujourd'hui celui de la science du gouvernement » [1797-1801, p. 79]. Sismondi développe alors dans cet ouvrage, qui ne sera pas publié de son vivant, deux approches qui dénotent déjà une certaine bipolarisation de ses préoccupations. La première partie de l'ouvrage (Livre I et II) est un traité de philosophie politique rationnelle sur les principes de la liberté et du gouvernement dans la pure tradition des *Lumières*, en particulier dans la tradition rousseauiste. La seconde partie est consacrée à une étude historique comparative des républiques italiennes au Moyen Âge (Livre III) et des royaumes d'Espagne à la fin du Moyen Âge (Livre IV). Cette seconde partie est essentiellement historique et a pour objet de faire l'« histoire de la liberté » sur la base de l'étude des « leçons de l'expérience » historique, c'est-à-dire « de moyens divers qui ont été employés pour assurer la liberté des peuples, [...] ceux qui ont réussi, comme ceux qui sont demeurés inutiles » [1797-1801, p. 80]. Conjuguant les principes de philosophie politique rationnelle dégagés dans la première partie de l'ouvrage et l'étude comparative des expériences historiques de la seconde, Sismondi se donne pour objectif de montrer « qu'en prenant pour base les axiomes immuables de la politique et de la raison, chacune d'elles [les nations libres] a pu élever un édifice [d'institutions] adapté à son génie, à ses circonstances, et à ses mœurs » [1797-1801, p. 80]. Avant de se lancer dans la carrière d'écrivain économiste, l'historien philosophe Sismondi adopte donc

un conception « expérimentale » de l'histoire des institutions humaines qui préfigure déjà une certaine façon « relativiste » de lire les faits historiques et leur évolution.

Cette attitude semble avoir été totalement abandonnée par Sismondi au moment de la rédaction *De la richesse commerciale* [1803]. Sismondi y demeure dans une optique très smithienne qui lui fait adopter intégralement la conception de la supériorité rationnelle du libre marché sur toutes les autres formes historiques d'institutions économiques. Les faits économiques, contemporains ou passés, utilisés par Sismondi lui servent essentiellement pour illustrer les conclusions d'une argumentation purement analytique. Il condamne systématiquement toutes les institutions économiques non conformes à la doctrine du laisser faire (monopoles, corporations, protections douanières, etc). Il pense ainsi s'inscrire résolument dans la lignée de Adam Smith en « marchant sur les traces de cet homme célèbre, et en développant les principes qu'il a posés le premier » [1803, I, p. 12].

Ce n'est qu'à partir de la reprise de ses études historiques avec la rédaction de son *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge* (1807-1817), que Sismondi opère, à nouveau, un virage méthodologique. En étudiant la variété des régimes institutionnels des républiques italiennes au Moyen Âge, Sismondi est conduit, comme lors de la seconde partie de son ouvrage de 1797-1801, à considérer que les différentes institutions qui furent « expérimentées » dans les diverses périodes historiques ont pu être rationnelles à un moment donné de l'histoire, c'est-à-dire étant donnés les contextes et héritages historiques du moment. Cette *rationalité historique* spécifique de certaines institutions ne préjuge pas de leur *rationalité absolue* dans l'histoire. Ces institutions ne sont, comme Sismondi dira plus tard, que des « inventions heureuses » [1824, p. 435], fruits de la construction des hommes en société et constituant une sorte de capital expérimental de l'humanité civilisée. Sismondi assume maintenant totalement la conception générale du relativisme historique. Il lui ajoute la conception originale selon laquelle la variété des formes historiques successives résulte de processus d'apprentissage historique. Ces processus débouchent sur la résolution, plus ou moins complète et réussie, des problèmes spécifiques auxquels se confronte chaque société humaine au cours de son histoire. Les institutions issues de ces processus d'apprentissage, à un moment de l'histoire, conditionnent, à leur tour, les possibilités historiques de l'émergence de nouvelles institutions.

L'étude historique entreprise par Sismondi dans cette *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge* avait un objet bien précis. Il s'agissait

de tester l'hypothèse selon laquelle les diverses formes institutionnelles expérimentées par les républiques italiennes au Moyen Âge auraient constitué une sorte de laboratoire historique expérimental d'où seraient sortis certains fondements essentiels du libéralisme politique moderne. Cette hypothèse de travail s'avérant fructueuse aux yeux de Sismondi, celui-ci peut affirmer dans le *Post-scriptum* de son *Histoire*, rédigé en 1817 juste avant *Political Economy*, que « l'histoire n'a de valeur que par les leçons qu'elle nous donne sur les moyens de rendre les hommes heureux et vertueux ; et les faits n'ont point d'importance quand ils ne se rattachent pas à des idées » [1807-1817, I, p. 16]. Dorénavant, ces leçons de l'histoire et leur étude systématique inclineront Sismondi à appréhender les faits économiques comme des faits historiques, ces derniers s'inscrivant dans un processus d'expérimentation historique où les principes de la philosophie rationnelle, et en particulier les principes de l'économie politique, n'ont de valeur que si ces principes correspondent effectivement à la réalité des faits historiques observés. Déjà, avant l'intermède *De la Richesse commerciale* [1803], dans son *Tableau de l'agriculture toscane* [1801] Sismondi avait inauguré l'étude historique du modèle économique toscan comme alternative sociale soutenable [Gislain, 2001] face au libéralisme sauvage naissant dont Sismondi attribuera en 1819 l'origine doctrinale à Adam Smith<sup>4</sup>.

En prenant en compte cette nouvelle façon qu'a maintenant Sismondi d'appréhender la relation entre les faits historiques et les principes, on comprend mieux pourquoi, face à l'énorme écart qu'il perçoit entre les faits économiques observés depuis quinze ans et les principes de l'économie politique smithienne, Sismondi, en 1817, est « vivement ému » par les dégâts sociaux de l'application de ces principes et pourquoi ces faits, dit-il, lui paraissent maintenant « rebelles aux principes que j'avais adoptés » [1819, I, p. iii]. Dès lors, les « faits » économiques auxquels Sismondi fait référence pour expliquer sa conversion sont, pour lui, des faits historiques, dont la responsabilité incombe en partie aux principes qui les ont générés. Ils sont marqués de l'empreinte d'un complexe d'institutions économiques historiquement daté, tout comme les principes d'une certaine économie politique qui les ont justifiées sinon suscitées. L'« expérience » historique du système économique fondé sur la propriété et la concurrence illimitées, se traduisant par des crises commerciales et une dégradation des conditions

---

4. « Quoique l'autorité d'Adam Smith n'ait point été reçue, à beaucoup près, dans toutes les parties de la législation économique, le dogme fondamental d'une concurrence libre et universelle a fait de très grands progrès dans toutes les sociétés civilisées ; il en est résulté un développement prodigieux dans les pouvoirs de l'industrie, mais souvent aussi il en est résulté une effroyable souffrance pour plusieurs classes de la population. » [1819, I, p. 55]



ouvrières, est un échec historique, comme le furent certaines expériences républicaines en Italie au Moyen Âge. De même, les principes de l'économie politique smithienne s'avèrent erronés comme principes explicatifs de la réalité historique et comme principes prescriptifs d'une économie de bien-être. Ces « faits » économiques n'apparaissent plus à Sismondi comme des faits historiques transitoires qui disparaîtraient à terme si la logique du système de libre concurrence était maintenue un temps suffisant long pour donner tous ses effets, mais bien plutôt comme les caractéristiques propres, constatées maintenant sur une période historique significative, de ce système économique historique. À cet égard, la « conversion » de Sismondi se caractérise par son rejet du « système d'Adam Smith » et donc dans la croyance du caractère achevé de ce système économique dans l'ordre de la perfectibilité humaine. Sismondi appréhende maintenant ce système comme *historique* et, comme tel, réformable puisque, comme « expérience historique », il manifeste des imperfections notoires et des conséquences réelles contraires à celles espérées<sup>5</sup>. Sismondi se trouve alors dans la nécessité intellectuelle de construire de nouveaux principes d'économie politique<sup>6</sup> ayant une double vocation. Ils devront mieux expliquer le système économique historique existant, et cela en conservant la méthode « expérimentale »<sup>7</sup> et les « principes » d'Adam Smith, mais pour parvenir à des résultats différents sinon opposés<sup>8</sup>. De plus, ces nouveaux principes devront être les fondements à partir desquels des réformes économiques pourront être engagées et qui iront dans le sens d'une nouvelle expérience économique historique plus favorable au bien-être de la population.

---

5. « Le résultat pratique de la doctrine que nous empruntons de lui (Adam Smith) nous paraît souvent diamétralement opposé à celui qu'il en a tiré. » [1819, I, p. 53]

6. « Plus j'avais et plus je me persuadais de l'importance et de la vérité des modifications que j'apportais au système d'Adam Smith. » [1819, I, p. iij]

7. En fait, cette méthode est la méthode historique telle que Sismondi la comprend : « [A]u lieu de chercher comme ses prédécesseurs, à inventer *a priori* une théorie à laquelle il [Adam Smith] s'efforceraient ensuite de rattacher tous les faits, [il] reconnut que la science du gouvernement était expérimentale ; qu'elle ne pouvait se fonder que sur l'histoire des peuples divers, et que c'est seulement d'une observation judicieuse des faits qu'on pouvait déduire des principes. » [1819, I, p. 49] Toutefois, Sismondi reconnaît aussi « qu'en le [Adam Smith] critiquant aujourd'hui, nous nous permettons d'observer qu'il n'a pas toujours été fidèle à cette méthode synthétique de raisonner » [1819, I, p. 57], et que même « Adam Smith avait trop considéré la science comme exclusivement soumise au calcul » [1819, I, p. 56].

8. « [L]es principes d'Adam Smith m'ont constamment servi de guide : c'est cependant de ces principes, mais en y ajoutant le complément que je crois nécessaire, qu'ils [les lecteurs] verront sortir des conséquences très différentes. » [1819, I, p. vi]

## 2. Science du législateur et théories économiques

Sous la pression de cette nouvelle appréhension des faits historiques, Sismondi est en quelque sorte convoqué intellectuellement à procéder à une refondation des principes de l'économie politique. Celle-ci a été entamée à l'occasion de la rédaction de l'article *Political Economy* pour l'*Edinburgh Encyclopædia*. Cet article, dit-il, contient « le germe de mes idées sur la formation du revenu, et sur la manière dont il doit limiter la consommation, puis la production ; sur le développement qui convient à la richesse territoriale, sur les effets d'une concurrence illimitée, sur ceux des effets des progrès des machines, enfin sur les limites naturelles de la population, que M. Malthus me paraît avoir méconnues » [1819, I, p. viii]. Pour parvenir à ces nouveaux résultats théoriques, qui seront développés dans les *Nouveaux Principes d'économie politique*, Sismondi affirme avoir procédé de la façon suivante : « Je remontai aux principes, j'en tirai les conséquences à ma manière, et je recommençai la théorie, comme si rien n'était encore établi. Je ne recourus à aucun livre, sur un sujet qui était depuis si longtemps l'objet de mes méditations ; je marchais seul, distinguant à peine ce que je trouvais dans ma mémoire, de ce qui était le résultat d'un raisonnement nouveau. » [1819, I, p. ii-iii]

Cette reconstruction intégrale et sans documentation des principes de l'économie politique contraignit Sismondi à redéfinir l'objet de l'économie politique, et, consécutivement, à repenser son cadre d'analyse et sa méthode. La question centrale sur la nature de la conversion de Sismondi est alors de savoir si un nouveau Sismondi apparaît intégralement à ce moment ou s'il existe déjà, dans le Sismondi d'avant 1817, des éléments de sa nouvelle approche. Cette question est d'autant plus légitime que Sismondi lui-même distinguait, dit-il, « à peine ce que je trouvais dans ma mémoire, de ce qui était le résultat d'un raisonnement nouveau ». Pour répondre correctement à la question des *antécédents* de la conversion de Sismondi, il ne s'agit pas de rechercher quelques indices mais bien plutôt des éléments significatifs qui laissent fortement présager ce qu'il est convenu d'appeler sa « conversion ». Pour ce faire, deux aspects de l'évolution de la pensée de Sismondi peuvent être différenciés, sa conception générale de l'économie politique comme science du législateur et ses successives théories économiques.

### *L'économie politique comme science du législateur*

En 1817, Sismondi commence la rédaction de l'article *Political Economy* par la définition suivante : « Political Economy is the name given to an

important division of the science of Government » [1818, p. 37]. Cette première phrase ne sera pas reprise dans les *Nouveaux Principes* de 1819, mais les deux premiers chapitres de cet ouvrage constituent essentiellement un développement argumenté de cette définition. Pour Sismondi, le « législateur doit soigner tout ensemble le degré de bonheur que l'homme peut attendre par l'organisation sociale et la participation équitable de tous à ce bonheur » [1819, I, p. 1-2]. Et comme le bonheur est en partie physique, alors, « le bien-être physique de l'homme, autant qu'il peut être l'ouvrage de son gouvernement, est l'objet de l'économie politique » [1819, I, p. 8]. C'est pour avoir oublié cet objet de l'économie politique que, souligne Sismondi, « les gouvernants comme les écrivains me paraissent s'égarer à la recherche, tantôt de ce qui peut augmenter le plus la richesse, tantôt de ce qui peut augmenter le plus la population ; tandis que l'une et l'autre, considérées isolément, ne sont que des abstractions ; et que le vrai problème de l'homme d'État, c'est de trouver la combinaison et la proportion de population et de richesse qui garantiront le plus de bonheur à l'espèce humaine sur un espace donné » [1819, I, p. V-VI]. C'est sur la base de ce programme de recherches que Sismondi affirme être parvenu à de nouveaux résultats analytiques conformes aux faits économiques observés depuis quinze ans. Ces faits, souligne-t-il, « tout à coup ils me semblèrent se classer, s'expliquer l'un l'autre, par le nouveau développement que je donnais à ma théorie. Plus j'avais et plus je me persuadais de l'importance et de la vérité des modifications que j'apportais au système d'Adam Smith. Tout ce qui jusqu'alors était resté obscur dans la science, considéré de ce nouveau point de vue, s'éclaircissait, et mes principes me donnaient la solution de difficultés auxquelles je n'avais point songer d'avance » [1819, I, p. iii-iv].

Ce nouveau point de vue sur l'objet d'étude de l'économie politique, justifiant la définition de l'économie politique comme la science du législateur, et que Sismondi formule dans le sous-titre de ses *Nouveaux Principes* : « De la richesse dans ses rapports avec la population », est-il vraiment nouveau dans l'œuvre de Sismondi ? Nombreux sont les commentateurs, s'étant intéressés à la conversion de Sismondi, à avoir souligné que cette définition de l'économie politique n'est pas nouvelle chez Sismondi [Rappart, 1966, p. 453-454 ; Nuccio, 1974, p. 21-23]. En effet, dès 1803, dans *De la Richesse commerciale*, il définit l'économie politique comme « une science qui a pour but d'augmenter les richesses ou, en d'autres termes, de multiplier les jouissances, de les mettre à la portée d'un plus grand nombre d'hommes » [1803, I, p. XII]. Sismondi s'inscrit clairement dans une tradition déjà ancienne qui considère que « l'économie politique est la science du Législateur » [1803, I, p. 13]. Le législateur doit connaître

les principes de la création de la richesse et ceux de sa répartition de telle sorte que, en les appliquant à l'économie, le bien-être de la population soit amélioré. Les choses sont donc claires sur la question de la définition de l'économie politique. Sismondi a toujours eu le même point de vue et, à cet égard, il n'y a pas eu de conversion chez Sismondi.

En revanche, si la définition de l'économie politique reste la même, sa signification par rapport à la réalité historique se modifie radicalement chez Sismondi entre 1803 et 1817. La raison en est que la relation entre les principes fondamentaux de la société libérale et le système d'Adam Smith n'est plus la même entre ces deux dates. Alors qu'en 1803 Sismondi pense que ces principes sont compatibles avec ce système et que la doctrine du laisser-faire, qui exprime cette compatibilité, doit être la doctrine du législateur dans son action sur l'économie, il n'en est plus de même quinze ans plus tard<sup>9</sup>. L'expérience historique désastreuse du nouveau système économique indique à Sismondi qu'il y a maintenant incompatibilité entre le système d'Adam Smith et les principes politiques fondamentaux de la société libérale, principes dont Sismondi comme membre du *Groupe de Coppet* est l'un des incontestables défenseurs<sup>10</sup> [Gislain 2000]. Et comme ce sont ces principes qui déterminent l'économie politique comme science du législateur, la théorie économique doit être amendée dans le sens d'une nouvelle compatibilité avec ces principes. Ce n'est pas par pure coquetterie philosophique que Sismondi rappelle que « l'association des hommes en corps politique n'a pas pu avoir lieu autrefois, et ne peut se maintenir encore aujourd'hui qu'en raison de l'avantage commun qu'ils en retirent », et que « les biens divers, inégalement répartis dans la société, sont garantis par elle lorsque de leur inégalité même résulte l'avantage de tous » [1819, I, p. 5-6]. C'est sur la base de ces principes que doit être repensée la théorie économique comme science du législateur, c'est-à-dire comme science de l'optimum démo-économique. La définition qu'en donne Sismondi est explicite :

---

9. Sismondi critique « Adam Smith (qui), ne considérant que la richesse, et voyant que tous ceux qui la possèdent ont intérêt à l'accroître, a conclu que cet accroissement ne pourrait jamais être mieux favorisé qu'en abandonnant la société au libre exercice de tous les intérêts individuels. Il a dit au gouvernement : la somme des richesses privées forme la richesse de la nation : il n'y a pas de riche qui ne s'efforce de devenir plus riche encore : laissez-le faire ; il enrichira la nation en s'enrichissant lui-même » [1819, I, p. 54].

10. Sismondi rappelle en 1827, à l'occasion de la deuxième édition des *Nouveaux Principes*, que, déjà lors de la première édition en 1819, « j'invoquais enfin, en plus d'une occasion, l'intervention du pouvoir social, pour régler les progrès de la richesse, au lieu de réduire l'économie politique à la maxime la plus simple, et en apparence plus libérale, de *laisser faire et laisser passer* » [1827, I, p. i-j]. Sismondi combat donc maintenant cette « apparence plus libérale » et la conséquence est, dit-il : « Je me sépare des amis dont je partage les opinions politiques. » [1827, I, p. i] Le clivage entre libéralisme *économique*, le système d'Adam Smith et ses continuateurs, et libéralisme *politique*, tel que le comprend Sismondi, était né.

« [L]’économie politique [est] la recherche des moyens par lesquels le plus grand nombre d’hommes, dans un État donné, peut participer au plus haut degré de bien-être physique qui dépende du gouvernement. Deux éléments, en effet, doivent toujours être considérés ensemble par le législateur, l’accroissement du bonheur en intensité, et sa diffusion dans toutes les classes. Il cherche la richesse, pourvu qu’elle profite à la population ; il cherche la population, pourvu qu’elle participe à la richesse ; il ne veut de l’une et de l’autre que celle qui augmente la masse du bonheur de ceux qui lui sont soumis. C’est ainsi que l’économie politique devient en grand la théorie de la bienfaisance, et que tout ce qui ne se rapporte pas en dernier résultat au bonheur des hommes, n’appartient point à cette science<sup>11</sup>. » [1819, II, p. 248-249]

Sismondi a toujours revendiqué la fidélité à ses principes fondamentaux et considère que celle-ci est la preuve de l’intégrité intellectuelle d’un écrivain. Il exprime cette conception à l’occasion d’une autre de ses « conversions », son adhésion au projet de réforme libérale de l’Empire au moment des Cent-Jours, et à propos du changement d’opinion de Madame de Staël sur la question du suicide.

« Je n’aime pas les palinodies ; lorsqu’on change d’avis, il me semble qu’on n’est pas tenu d’en informer le public. Ce n’est pas que je comprenne fort bien comment, avec le progrès des réflexions, de sa propre expérience, de la marche des faits qu’on n’avait vus qu’en embryon, du développement du caractère des hommes qu’on avait préjugé sur des premières apparences, on modifie ses opinions, son parti, peut-être même ses principes. Vouloir interdire ce changement, c’est préférer le préjugé aux lumières, c’est vouloir que l’esprit soit stationnaire ou plutôt qu’il ne soit pas. Car qui dit correction emporte changement. Mais un écrivain, s’il veut influencer sur le public, doit s’étudier à faire voir que, s’il change dans une partie de ses idées ou de ses jugements, c’est pour rester plus fidèle à ses principes fondamentaux. S’il n’en est pas ainsi, si ses principes mêmes ont changé, s’il est tombé dans une erreur qu’il reconnaisse, il doit s’abstenir d’occuper le public d’un sujet sur lequel son suffrage n’a plus de poids. » [Lettre à Mme d’Albany du 27 mars 1814, 1863, p. 238-239.]

Pour Sismondi, il est donc possible et même souhaitable de modifier son point de vue lorsque les faits connus changent, puisque c’est la marche même de l’esprit éclairé, mais il est condamnable de changer d’opinion selon les

---

11. Cette définition de l’objet de l’économie politique comme science du législateur, orientée vers la recherche d’un optimum démo-économique, s’inscrit plus dans la lignée directe de James Steuart [1767], que Sismondi connaissait [1819, I, p. 30, n1; 1827, II, p. 268], que dans celle d’Adam Smith [1776], auquel pourtant Sismondi fait référence initialement [1819, I, p. 11-12]. Sur la conception démo-économique de Steuart, voir Gislain [1998a] et sur celle de Sismondi, voir P. Guillaumont [1969] et P. Lantz [1985].

temps ou la mode en reniant ses principes fondamentaux<sup>12</sup>. Cette conception est éclairante car elle nous permet de différencier, concernant sa « conversion » économique, entre les principes fondamentaux de Sismondi et ses théories économiques. Si, par « conversion » de Sismondi, il s'agit de l'abandon de ses principes fondamentaux, cette conversion n'existe tout simplement pas. Sismondi a toujours défendu les mêmes conceptions fondamentales de la société et est resté fidèle à sa conception de l'économie politique comme science du législateur au service de l'optimum démo-économique. Si, par « conversion » de Sismondi, il est question de ses théories économiques et de leur amendement au regard des faits, la question reste ouverte, et il faut prolonger l'examen du contenu des successives théories économiques de Sismondi.

### *Théories économiques successives*

La conversion de Sismondi dans le domaine de ses théories économiques proprement dites a déjà donné lieu à certaines études qui abordent respectivement cette question sous des angles différents. Un ensemble de travaux s'attache principalement à la comparaison des théories économiques de Sismondi avant et après la rédaction de *Political Economy*. D'autres travaux élargissent l'étude à la question de savoir si Sismondi demeure ou non dans la lignée smithienne et, plus généralement, s'il demeure un « classique ».

L'étude de la comparaison interne des théories économiques sismondiennes successives a donné lieu à deux types de thèses. L'une est celle de la rupture radicale à partir de *Political Economy*, l'autre est celle de l'existence de certains éléments de continuité dans la pensée économique de Sismondi. La thèse de la rupture radicale a surtout été développée par A. Aftalion [1899] et d'une façon moins tranchée par A. Babel [1945] et W. E. Rappard [1966]. Les arguments essentiels pour défendre cette thèse sont de deux types. Le premier est relatif au « choc des faits » désastreux du nouveau système économique de laisser faire qu'aurait brutalement subi Sismondi avant la rédaction de ses *Nouveaux Principes*. Nous avons déjà montré plus haut que cette argumentation fait trop rapidement l'impasse sur la formation intellectuelle de Sismondi historien et sur sa capacité progressive, acquise au cours de ses études historiques, à lire ces faits comme le résultat d'une « expérience historique » bien particulière. Le second type d'arguments est relatif aux inno-

---

12. En introduction de ses *Études sur les constitutions des peuples libres* [1836], soit plus de trente ans après la rédaction de ses *Recherches sur les constitutions des peuples libres* [1797-1801], Sismondi souligne : « [M]es principes ont à peine varié. » [1836, p. 6]

vations théoriques dont fait preuve Sismondi dans ses *Nouveaux Principes*. Son analyse des crises de sous-consommation et son approche dynamique des phénomènes économiques sont présentées comme étant en rupture radicale avec ses anciens écrits économiques orthodoxes smithiens. Ces arguments sont solides. La théorie dynamique développée par Sismondi dans ses *Nouveaux Principes*, par exemple, constitue un apport reconnu à cet auteur dans l'évolution de l'analyse économique [Schumpeter, 1954, p. 494-496]. Cependant, alors que les œuvres antérieures de Sismondi ne sont pas réellement étudiées par ces commentateurs, la question de l'imagination théorique de Sismondi est posée et un peu rapidement résolue par le recours aux influences intellectuelles qu'auraient subies Sismondi. A. Aftalion se livre à l'exercice de la recherche de « l'influence hypothétique d'ouvrages antérieurs » [1899, p. 35-40] et invoque successivement les influences : de C. Ganihl [*Théorie de l'économie politique*, 1815] et sa critique des théories de Smith du point de vue alternatif d'une économie politique fondée sur la méthode statistique (mais Aftalion souligne la critique que fait Sismondi des « calculs incertains » de Ganihl) ; des auteurs italiens du XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier P. Verri [*Meditazioni sull' economia politica*, 1771] sur la question de l'impact sur la population de la différence entre produit brut et produit net en agriculture, et de G. Ortes [*Della economia nazionale*, 1774] sur la question de la répartition inégale et sur celle de l'utilité de l'agriculture sur le bonheur des peuples ; et de R. Owen sur sa critique de l'économie politique anglaise. L'influence de ce dernier auteur est particulièrement invoquée par W. E. Rappart [1966, p. 446-451] qui défend la thèse selon laquelle Owen aurait converti Sismondi à ses conceptions économiques, très similaires aux futures conceptions de ce dernier, au cours de conversations entre les deux hommes à Genève à l'été 1818. W. E. Rappart soutient cette thèse, dit-il, « tout simplement parce que je n'ai pas pu trouver d'autre explication aussi plausible du changement d'attitude de Sismondi » [1966, p. 447]. Le problème est que Sismondi identifie lui-même l'émergence de sa nouvelle conception économique à partir de la rédaction de *Political Economy* et celle-ci date de 1817. En somme, la thèse de la rupture radicale, et donc de la « conversion subite », ne repose que sur l'idée des influences factuelles et intellectuelles subies par Sismondi. Sauf à défendre la thèse complémentaire du coup de génie de Sismondi entre 1817 et 1819, ce qui est toujours possible, cette thèse est difficilement défendable dans son intégralité.

La thèse de la continuité de certains éléments importants et constitutifs de la pensée économique de Sismondi est surtout défendue par O. Nuccio [1974]. Le point essentiel, déjà souligné par J.-R. de Salis comme étant « à son état embryonnaire, la doctrine économique de Sismondi » [1932, p. 67],

est le passage du *Tableau de l'agriculture toscane* [1801] où Sismondi compare les avantages relatifs, pour le bien-être de la population, des systèmes agricoles privilégiant le produit brut ou le produit net. Le texte est le suivant :

« Lorsqu'au contraire on veut rendre l'agriculture aussi lucrative qu'elle peut l'être, c'est-à-dire qu'avec une quantité donnée d'argent ou de travail on veut obtenir le plus grand profit possible, sans considérer la valeur du produit brut, mais celle du produit net seulement, après qu'on en a déduit tous les frais de culture, il n'en est pas moins évident qu'il faut réunir les fermes, et que c'est sur les plus grandes que le profit sera le plus considérable. On n'est pas fort avancé quand on a obtenu cette conclusion ; une population nombreuse et pauvre, vaut-elle mieux qu'un petit nombre d'habitants riches ? l'État doit-il encourager une industrie qui mène à la misère ? doit-il protéger au contraire un profit qui est fondé sur l'anéantissement des pauvres ? [...] Toutes ces questions n'appartiennent pas à l'agriculture mais à la science du Gouvernement. Elles sont au nombre des plus épineuses et des plus compliquées qu'elle nous présente, et n'ont jamais été résolues. » [1801, p. 189-191]

Et à propos d'une remarque faite par Pierre Prevost sur cette question, Sismondi lui répond : « J'ai eu le tort de ne pas développer assez ma pensée. [...] J'ai voulu seulement prévenir les lecteurs [...] qu'un grand profit pouvait fort bien ne pas être un grand bonheur pour l'État, ni le signe d'une grande prospérité. J'ai compté trouver parmi eux beaucoup plus de gens qui ne sauraient pas séparer l'idée d'un grand gain d'avec celui d'un grand avantage public. » [Lettre à Pierre Prevost du 2 mars 1801 : *Epist.*, I, p. 15.] En somme, dès 1801, Sismondi a dans l'idée qu'une économie fondée sur la maximisation du produit net pouvait être incompatible avec le plein emploi et le niveau de production du produit brut qu'il requiert, et conduire ainsi à des dégâts sociaux considérables [Gislain, 2001]. Cette conception est l'une de celles qui seront au centre du cadre analytique des *Nouveaux Principes*.

Un autre aspect de la pensée économique sismondienne, et qui pourtant est au centre de l'analyse développée dans *De la Richesse commerciale* [1803], n'a pas été suffisamment souligné. Il s'agit de la conception circulatoire des revenus-dépenses et de leur balance que développe Sismondi dans cet ouvrage et qui n'est pas précisément d'origine smithienne. Bien qu'il se défende de n'ajouter « presque aucune idée vraiment neuve » [1803, I, p. xx] par rapport à Smith, Sismondi annonce pourtant dès la fin de sa préface : « [L]'examen des revenus et des dépenses de la société [...] et les recherches sur leur balance [sont les] questions les plus importantes peut-être de toutes celles qui sont traitées dans cet ouvrage. » [1803, I, p. xxii] Une bonne partie du programme de recherches théoriques des *Nouveaux Principes* est



donc déjà énoncée clairement par Sismondi. En 1803, Sismondi tente en fait de concilier analytiquement les deux pans de la pensée économique classique, le raisonnement en termes de circuit et celui en termes de marché [Gislain, 2002]. Si on ne postule plus l'équilibre et la reproduction, l'analyse séquentielle conduit au déséquilibre et à l'échec de la reproduction. C'est dans cette dernière orientation analytique que Sismondi s'engage à partir de 1817.

La thèse d'une certaine continuité dans la pensée économique sismondienne ne manque donc pas d'arguments et, de plus, la forte réticence de Sismondi vis-à-vis de la méthode abstraite de la future orthodoxie économique se manifeste déjà en 1803. En effet, dès cette époque, Sismondi doute de l'intérêt de la méthode déductive abstraite car, dit-il, « ce n'est pas sur des calculs arides qu'elle [l'économie politique] est fondée, ce n'est pas non plus sur un enchaînement mathématique de théorèmes, déduits d'axiomes obscurs, donnés pour des vérités incontestables » [1803, I, p. xiv]. Il constate, par ailleurs, que plusieurs systèmes abstraits d'économie politique se concurrencent sans qu'aucun ne reconnaisse « l'autorité de l'expérience ». « On les voit [les écrivains en économie politique] élever système contre système, se contredire, se combattre, fermer les yeux à l'évidence, méconnaître l'autorité de l'expérience lorsqu'elle se refuse à justifier leurs théories, et toujours perdus dans un monde imaginaire, demeurer étranger à celui auquel ils dictent sans cesse des lois. » [1803, I, p. 3]

Dans la suite de son œuvre, Sismondi réaffirmera sans cesse cette exigence de la confrontation de la théorie économique à l'expérience des faits historiques. Les nombreux développements, apparemment purement descriptifs, que l'on trouve dans les *Nouveaux Principes* [1819, 1827] et dans les *Études sur l'économie politique* [1837, 1838], ont pour objet essentiel la recherche de la validité des « nouveaux principes » par la mise à l'épreuve de leur valeur explicative appliquée aux diverses « expériences historiques » de systèmes d'exploitation agricoles ou industriels.

Une autre façon d'aborder le problème de la conversion de Sismondi, en la niant, a été de l'élargir à la question de savoir si Sismondi prolonge l'œuvre de Adam Smith et même si, plus généralement, il reste dans le cadre de l'économie « classique ». La thèse de Carl Menger [1883] est, à cet égard, fondatrice. Tout en faisant de Sismondi un précurseur de l'École historique allemande, il lui reconnaît aussi, curieusement, la position de continuateur de Smith, en particulier sur le terrain de la démarche historique [Menger 1883, p. 169]. De façon plus systématique et toujours dans cette optique, T. Sowell

[1972], F. Schaller [1976] et surtout O. Pappé [1976] défendent la thèse de la filiation maintenue entre Smith et Sismondi, y compris dans les *Nouveaux Principes*. Sismondi ne ferait que développer le programme de recherches smithien et, somme toute, « Smith et Sismondi étaient fondamentalement d'accord en ce qui concerne les éléments de base de la méthode, du sujet et des principes à appliquer » [Pappé, 1976, p. 32]. Cette thèse est pour le moins discutable et – sauf à vouloir tout trouver dans l'œuvre d'Adam Smith en y cherchant un peu, ce que O. Pappé fait non sans talent – nécessite une lecture de Smith *et* de Sismondi ou trop large ou trop réductrice ; trop large lorsqu'il est question de leurs communes sensibilité « historicisante » et leurs pondérations dans l'intervention gouvernementale, trop étroite lorsqu'il est question de principes fondamentaux partagés par ces deux auteurs. La bonne mesure, concernant cette question de la filiation smithienne de Sismondi semble alors, comme le propose R. Arena [1981, 1982], de devoir élargir la réflexion sur les analyses économiques de Sismondi au cadre plus général de la pensée économique « classique », en particulier concernant la théorie de la formation des prix. Mais à ce compte, avec cette approche strictement internaliste de l'évolution de l'analyse économique, la question de la conversion de Sismondi disparaît avec celle de l'originalité radicale de cet auteur avant *et* après 1817. Sismondi ne serait plus qu'un classique mâtiné d'historicisme et de moralisme, n'ayant apporté que quelques contributions nouvelles à *la* théorie classique.

Pour notre part, nous pensons que la contribution de Sismondi à la pensée économique dépasse le strict cadre de la pensée classique. Et si la question de sa « conversion » a un intérêt, ce n'est pas tant en raison de la démonstration de son existence ou non – nous venons de voir qu'aucune réponse univoque ne peut être apportée – mais c'est parce que cette question soulève le problème du statut de l'économie politique : science du législateur ou science de la richesse, science historique et sociale ou science pure de l'ordre des choses économiques, science morale et politique ou science de la physique sociale, etc. La signification de la « conversion » de Sismondi est essentiellement une interrogation sur ce statut.

## Bibliographie

Arena R. [1981], « Note sur les apports de Sismondi à la théorie classique », *L'Actualité économique*, 57 (4), p. 565-588.

— [1982], « Réflexion sur l'analyse sismondienne de la formation des prix », *Revue économique*, vol. 33, n° 1, p. 132-149.

Aftalion A. [1899], *L'Œuvre économique de Simonde de Sismondi*, Paris, Pédone.

Babel A. [1945], « À propos de la "conversion" de Sismondi », in *Studi su G. C. L. Sismondi*, Rome, Cremonese, p. 243-282.

Béraud A., Gislain J.-J., Steiner P. [2004], « L'économie politique néo-smithienne en France (1803-1848) », *Économies et Sociétés*, série *CEconomia*, PE, n° 34, p. 325-418.

Gilles P. & Berlan J.-P. [1991], « Économie, histoire et genèse de l'économie politique : Quesnay, Turgot et Condorcet, Say, Sismondi », *Revue économique*, vol. 42, n° 2, p. 367-393.

Gislain J.-J. [1996], « Sismondi : naissance de l'hétérodoxie », *Économies et Sociétés*, série *Débats*, n° 2, p. 45-51.

— [1998a], « James Steuart : économie et population », *Économies et Sociétés*, série *CEconomia*, vol. 32, n°s 11-12, p. 193-209 ; traduit en anglais : « James Steuart: economy and population » in R. Tortajada (ed) *The Economics of James Steuart*, Londres, Routledge, 1999, p. 169-185.

— [1998b], « Sismondi and the evolution of economic institutions », dans G. Faccarello (ed.) *Studies in the History of French Political Economy. From Bodin to Walras*, Londres, Routledge, p. 229-253.

— [2000], « Sismondi, penseur critique de l'orthodoxie économique », dans L. Jaume (dir) *Coppet, creuset de l'esprit libéral*, Paris, Economica, p. 75-98.

— [2001], « Le modèle économique et social toscan présenté par Sismondi et son influence dans la pensée économique française », dans : *Sismondi e La civiltà toscana*, Pecia, Leo S. Olschki, p. 395-421.

— [2002], « Entre le marché et le circuit : la relation salariale selon Sismondi », *Storia del pensiero economico*, n° 43, p. 79-112.

Grossman H. [1924], *Simonde de Sismondi et ses théories économiques*, Varsovie, Bibliotheca Universitatis Liberæ Polonæ, fasc. 11, 1924.

— [1943], « The evolutionist revolt against classical economics. Part I : In France – Condorcet, Saint-Simon, Simonde de Sismondi », *Journal of Political Economy*, 51 (5), p. 381-396.

Guillaumont P. [1969], *La pensée démo-économique de J.-B. Say et de Sismondi*, Paris, Cujas.

Henry J. [1982], « The transformation of J. B. Clark: An essay in interpretation », *History of Political Economy*, 14 (2), p. 166-177.

Jalladeau J. [1975], « The methodological conversion of J. B. Clark », *History of Political Economy*, 7 (2), p. 209-226.

King N. [1976], « Chevalerie et liberté », in *Sismondi européen*, Paris, Champion, p. 241-258.

Lantz P. [1985], « Malthus – Sismondi – Darwin. Population et concurrence vitale », *Économies et Sociétés*, 19(2), HS n° 28, p. 95-113.

Menger C. [1883], *Problems of Economics and Sociology*, Urbana, University of Illinois Press, 1963.

Michaud S. S. [1976], « Sismondi, historien de la liberté », *Économies et Sociétés*, vol. 10, n° 6, HS n° 21, p. 1093-1105.

Minerbi M. [1976], « Analisi, storia e costituzionalismo in Sismondi », in *Sismondi européen*, Paris, Champion, p. 225-239.

Nuccio O. [1974], « La presunta “conversione” di Simonde de Sismondi », *Rivista di politica economica*, vol. 64, série 3, n° 4, apr. (tiré à part 39 p).

Pappe H. O. [1976], « La formation de la pensée socio-économique de Sismondi : Sismondi et Adam Smith », in *Sismondi européen*, Paris, Champion, p. 13-35.

Rappart W. E. [1966], « La conversion de Sismondi », in *Économistes genevois du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, p. 433-462.

Salis J.-R. de [1932], *Sismondi : 1773-1842 : la vie et l'œuvre d'un cosmopolite philosophe*, Paris, Champion.

Schaller F. [1976], « Les jugements de Sismondi sur l'économie politique de son temps », in *Sismondi européen*, Paris, Champion, p. 35-53.

Schumpeter J. A. [1954], *History of Economic Analysis*, Oxford U. P., 1981.

Sismondi J. C. L. S. [1797-1801], *Recherches sur les constitutions des peuples libres*, Genève, Droz, 1965 [texte inédit, M. Minerbi (éd.)].

— [1801], *Tableau de l'agriculture toscane*, Genève, J.-J. Paschoud.

— [1803], *De la richesse commerciale (ou principes de l'économie politique appliqués à la législation du commerce)*, Genève, J.-J. Paschoud, 1803, 2 vol. (I et II).

— [1807-1817], *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge*, Paris, Treuttel et Würtz, 1840-1844, 10 vol.

— [1810], *Du papier monnaie et des moyens de le supprimer*, Weimar, Landes-Industrie-Comptoir.

— [1814a], *De l'Intérêt de la France à l'égard de la traite des nègres*, Genève, J.-J. Paschoud.

— [1814b], *Nouvelles Réflexions sur la traite des nègres*, Genève, J.-J. Paschoud.

— [1815], « Rapport sur la loi pour le rétablissement de la douane », dans J.-R. de Salis (éd.) *Sismondi, Lettres et documents inédits*, Paris, Champion, 1932, p. 19-34.

— [1818], « Political Economy », *Edinburgh Encyclopædia*, [David Brewster (ed)], Edimbourg, W. Blackwood, 3<sup>rd</sup> ed., 1830, vol. 17, p. 37-80.

— [1819], *Nouveaux Principes d'économie politique (ou de la richesse dans ses rapports avec la population)*, Paris, Delaunay, 2 vol. (I et II).

— [1824], « Sur la balance des consommations avec les productions », *Revue encyclopédique*, XXII; repris dans (1827, II, pp. 408-458).

— [1826], « *Nouveaux Principes d'économie politique*. Jour qu'ils peuvent jeter sur la crise qu'éprouve aujourd'hui l'Angleterre », *Revue encyclopédique*, XXXI, p. 608-618 (tiré à part, 11 p.); repris comme « Avertissement » dans Sismondi [1827].

— [1827], *Nouveaux Principes d'économie politique*, Paris, Delaunay, 2<sup>e</sup> éd. élargie, 2 vol. (I et II). Réédition avec reprise de la même pagination, Genève, Jeheber, [1951-1953].

— [1836], *Études sur les constitutions des peuples libres*, tome I des *Études sur les sciences sociales*, Bruxelles, Wouter, Raspoet, 1843.

— [1837], *Études sur l'économie politique*, tome I, Genève, Slatkine, 1980.

— [1838], *Études sur l'économie politique*, tome II, Genève, Slatkine, 1980.

— [1863], *Lettres inédites de J. C. L. Sismondi à Madame la comtesse d'Albany*, [Saint-René Taillandier (ed.)], Paris, Levy.

— [1933-1975], *Epistolario*, [Carlo Pellegrini (ed.)], Firenze, La Nuova Italia, 1933-1975 : 5 vol. (I à V).

Smith A. [1776], *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Oxford, Clarendon Press, 1976 : 2 vol.

Sowell T. [1972], « Sismondi: A Neglected Pioneer », *History of Political Economy*, 4 (1), p. 62-88.

Steuart J. [1767], *An Inquiry Into the Principles of Political Economy*, Chicago, University of Chicago Press, 1966, 2 vol.

Trenard L. [1976], « L'Histoire des Français devant l'opinion française », in *Sismondi européen*, Paris, Champion, p. 317-318.

## Annexe

**Date de la rédaction de *Political Economy***

À notre connaissance, la date de la rédaction de l'article *Political Economy* pour l'*Edinburgh Encyclopædia* n'a jamais été clairement établie. À la fin de sa vie, alors qu'il rédige la liste de ses écrits, Sismondi note : « 1818. Je composai pour le Dr Brewster l'article *Political Economy*, pour son *Edinburgh Encyclopédie*, 10 vol. in-4°. C'est là que je déposai les premiers aperçus de mon système d'Économie politique sur les abus du travail et de la concurrence et l'excès de la production (Tableau chronologique de mes travaux littéraires, manuscrit autographe inédit, Archives Robert de Lupé) » (*Epist.*, V, p. 137 note 1). C'est donc cette date de 1818 qui sera le plus souvent retenue par les commentateurs de Sismondi. Cependant, la correspondance de Sismondi laisse plutôt penser que la rédaction de cet article est terminée à l'été 1817. L'historique de cette rédaction se déroule de la façon suivante. C'est Marc Auguste Pictet, fondateur de la *Bibliothèque britannique* à Genève en 1796, ancien professeur de Sismondi devenu un ami, qui le met en contact avec David Brewster, l'éditeur de l'*Edinburgh Encyclopædia*. C'est ce que nous apprend Sismondi : « J'ai rencontré dans le même temps à Florence M. Playfair, et je l'ai consulté sur la proposition de M. Brewster que vous avez la bonté de m'adresser ; il m'y a si vivement encouragé que je vous prie de lui répondre, à ce dernier, que je l'accepte. Je préparerai un morceau sur l'économie politique, que je me propose d'enfermer dans quatre feuilles environ de format impression, que M. Playfair m'a montré. Je destine à ce travail un séjour de deux mois que je compte faire à Rome au milieu de l'hiver. J'y serai séparé de ma bibliothèque et dans l'impossibilité de continuer mes occupations habituelles [la rédaction des derniers volumes de l'Histoire]. » [Lettre à Marc Auguste Pictet du 4 novembre 1816 ; *Epist.*, II, p. 361.] La rédaction est donc prévue pour l'hiver 1816-1817. Mais ce n'est que plus tard, au printemps 1817, qu'une première rédaction est effectuée par Sismondi : « Si vous écrivez au professeur Brewster, vous pouvez lui dire que non seulement j'apporterai à Genève dans quinze jours le morceau *Économie politique* que vous m'aviez demandé pour lui, mais un autre morceau *Préjugés*, que j'ai fait de fantaisie et que je désire lui faire recevoir aussi facilement. Je souhaite, avant de les recopier une dernière fois, voir quelqu'un des premiers volumes de son encyclopédie, afin de pouvoir juger du ton général de l'ouvrage, et de la forme suivie par les autres collaborateurs. J'espère en trouver quelqu'un à Genève. » [Lettre à Marc Auguste Pictet du 25 mai 1817 ; *Epist.*, II, p. 373-374.] Cela signifie que si la rédaction est

terminée en mai 1817, une « révision » a pu être faite à Genève à partir de fin juin. Cette dernière circonstance et le fait que Sismondi dispose alors de sa bibliothèque riche en livres d'économie politique, posent le problème de la « documentation » utilisée par Sismondi lors de cette « révision », bien que Sismondi affirme n'avoir « recouru à aucun livre » [1819, I, p. ii].

La correspondance de Sismondi avec Jessie Allen (sa future femme) nous donne des renseignements additionnels qui, d'ailleurs, vont dans le sens de la thèse de la « conversion » subite mais appuyée sur « l'expérience des dernières années ». « J'ai suspendu il est vrai ce travail pour un peu de temps [les corrections au manuscrit des derniers volumes de l'*Histoire*], afin de préparer l'article *Économie politique* pour l'encyclopédie d'Edimbourg et ce nouveau sujet de réflexion, sur lequel l'expérience des dernières années jette une lumière absolument nouvelle, a pris assez fortement possession de moi, pour qu'il soit très possible qu'après la fin de mon histoire, j'entreprenne sur le même sujet un plus grand ouvrage. » [Lettre à Jessie Allen du 17 août 1817 ; *Epist.*, V, p. 137.] Cette lettre indique clairement que la rédaction de l'article *Political Economy* fut terminée à l'été 1817 et que déjà Sismondi envisageait la rédaction des *Nouveaux Principes*. S'il faut absolument dater la « conversion » de Sismondi, c'est donc la date de 1817 qu'il faut retenir. Cette date est confirmée par O. Pappé qui, de plus, souligne que « Thomas Carlyle peut être qualifié dans une large mesure de disciple de Sismondi. C'était lui qui en 1817 a traduit en anglais l'article séminal de Sismondi sur l'«Économie politique» qui a été publié dans l'*Edinburgh Encyclopædia* » [Pappé, 1976, p. 1152].